

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Société PREMIDIS Sarl

Id. Nat 5-9-N42250C

FICHE D'AGENT AYANT DROIT AUX SOINS MEDICAUX

Nom de l'Agent :

MAPENZI KASHONGWE



Nom de l'Epoux :

MULINDWA BASHOMBE



SITUATION DES ENFANTS DE L'AGENT

NOM DE L'ENFANT	Age	Sexe
AKIBA MULINDWA	18ans	F
ASIMA MULINDWA ORNELA	13ans	F
AMPIRE MULINDWA ACHILE	10ans	M
ZEZI MULINDWA ACHIM	8ans	M
BINJA MULINDWA ARCHIMED	6ans	M
AKWANINE MULINDWA ARCHINEL	3ans	F
AGISHE MULINDWA ARSENE	3mois	M



Fait à Goma, le / / 2025.....

Le Responsable de PREMIDIS Sarl

Le Médecin



MAPENZI KAS HONGWE
JULIENNE

Goma le 17/12/2025

0973441233

Objet : Explications

A Monsieur le directeur de Ressources Humaines de la société premidis
à Goma

Monsieur

Par la présente je vous très respectueusement au nom de notre autorité nous presenter les explications et mes sincères excuses pour rapport aux faits du 16/12/2025 dont la référence de la lettre n° 0937PM/DRH/2025 m'adressée.

En effet les faits me reprochés dans

cette lettre me sont pas à mon mépris des explications forte et exactes seraient les réponses quant à ce ; Monsieur le DRH qu'il vous plaise de me faire toutes mes excuses ; hier le 16/12/2025 vers 12h00 je supervisais le chargement du véhicule FUSO CANTER 4960ACOFIM je me suis déplacé pour avertir les chauffeurs à l'heure où j'étais que nous partions à Kinshasa, chose grave j'ai laissé mon téléphone dans le véhicule à ce quelques minutes j'avais perdu les appels de ma hiérarchie et c'est ainsi que ces fait dont la lettre me reproche ont été très vérifiés

Je vous prie monsieur le DRH de bien

Voir mes excuses et vous promet me jamais ne faire ces genres d'erreurs

Votre agent ,

Goma, le 16 Décembre 2025

Réf : N° 093/PMD/DRG/2025

Objet : Demande d'explications

A Madame MAPENZI KASHONGWE Julienne
Agent de la société PREMIDIS
à Goma.

Madame,

Nous référant à l'article 14 du règlement d'ordre qui nous régit, nous avons le regret d'apprendre par votre hiérarchie votre abandon de poste en date du 16 Décembre 2025 mais aussi votre refus de décrocher les appels de cette dernière, quand bien même c'est pour des raisons de service.

Nous vous adressons la présente aux fins d'obtenir des explications précises dans la limite de **48 heures** et cela, dès réception.

Recevez nos salutations considérées.

Pour la société PREMIDIS

BAGISHE BUHENDWA Osée

DRH



- Goma Kiwanja Lubumbashi Kin Kisangani Tshopo Bukavu

COMMUNICATION D'ABSENCES

NOM ET PRENOM : **MAPENZI KASHONGWE** **Julienne** DEPARTEMENT : **WHISKY**

FONCTION : **Marketeur** INTERIM : -

PREMIER JOUR D'ABSENCE : **04/10/2025**

DERNIER JOUR D'ABSENCE : **21/10/2025**

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : **22/10/2025**

Nombre des jours total : **15jours** contrôle :Reste : **OK**

Raison d'absence :

Vacances

- Maladie/accident

Raison familiale :

- Mariage de l'employé
 Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
 Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
 Naissance d'un enfant (2jours)
 Mariage d'un enfant (1jour)
 Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.
 L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

- AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE :03/10/2025

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ :



Juliette MAPENZI
 KASHONGWE

le 03/10/2025



- Goma Kiwanja Lubumbashi Kin Kisangani Tshopo Bukavu

COMMUNICATION D'ABSENCES

NOM ET PRENOM : **MAPENZI KASHOGWE** **Julienne** DEPARTEMENT : **MARKETING**

FONCTION : **Marketeur** INTERIM: - RAS

PREMIER JOUR D'ABSENCE : **05/02/2025**

DERNIER JOUR D'ABSENCE : **02/05/2025**

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : **03/05/2025**

Nombre des jours total : **3 mois** contrôle :Reste : **OK**

Raison d'absence :

- Vacances
- Maladie/accident

Raison familiale :

Mariage de l'employé

- Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
- Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
- Naissance d'un enfant (2jours)
- Mariage d'un enfant (1jour)
- Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.
L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

- AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE : 02/02/2025

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ :

POUR L'ADMINISTRATION



PREMIDIS SARL

COMMUNE DE KARISIMBI, GOMA, DRCONGO

Rue Aéroport N° 20, Q.BUJOVU, C/ de KARISIMBI, Ville de GOMA, Prov. du Nord-Kivu en R.D.Congo
N R C C M du siège: CD/GOM/RCCM/14-B-O203

BON DE SOINS MEDICAUX N° 05/01/2025

Nom de l'Employé(e) : MAPENZI KASHONGWE

Fonction : Marketeur

Nom du patient : MAPENZI KASHONGWE

Age : 32ans

Sexe : F

Relation avec l'employé(e) :

Employé(e)

Epoux (se)

Enfant

Date : Le 14/01/2025

Pour la DIRECTION,

BAGISHE BUHENDWA OSÉE

Admin/DRH



MAPENZI

32 ans

Le 14/01/2025

Hanf -

Téléphones : Tel : +243 99 99 95 240 , +243 89 76 01 556
Id. Nat. : 5-9-N42250C
E-mail : secretary@premidis.com
Siege Social : N° 20, Avenue Nyakagozi, Q. Bujovu/ Goma/RDC



PREMIDIS SARL



COMMUNE DE KARISIMBI, GOMA, DR CONGO

Route Aéroport N° 20, Q.BUJOVU, C/ de KARISIMBI, Ville de GOMA, Prov. du Nord-Kivu en R.D.Congo
N.R.C.C.M du siège: CD/GOM/RCCM/14-B-0203

BON DE SOINS MEDICAUX N° 10/12/2024

Nom de l'Employé(e) : MAPENZI KASHONGWE

Fonction : Assist. Marketeur

Nom du patient : MAPENZI KASHONGWE

Age : 32 ans

Sexe : F

Relation avec l'employé(e) :

Employé(e)

MAPENZI

Epoux (se)

Hanafi

Enfant

Le 26.12.2024

Date : Le 26/12/2024

Pour la DIRECTION,

BAGISHE BUHENDWA Osée

Admin/DRH



Téléphones : Tel : +243 99 99 95 240 , +243 99 76 01 556
Id. Nat. : 5-9-N42250C
E-mail : secretary@premidis.com
Siege Social : N° 20, Avenue Nyakagozi, Q. Bujovu/ Goma/RDC

NIF: A 0700453B



PREMIDIS SARL

COMMUNE DE KARISIMBI, GOMA, DR CONGO



Route Aéroport N° 20, Q.BUJOVU C/ de KARISIMBI, Ville de GOMA, Prov. du Nord-Kivu en R.D Congo
N.R.C.G.M du siège: CD/GOM/RCCM/14-B-0203

BON DE SOINS MEDICAUX N° 01/08/2025

Nom de l'Employé(e) : MAPENZI KASHONGWE

Fonction : Marketeur

Nom du patient : CHOKOLA BIHINDA

Age : 12 ans

Sexe : M

Relation avec l'employé(e) :

Employé(e)

Epoux (se)

Enfant

Date : Le 02/08/2025

Pour la DIRECTION,

BAGISHE BUHENDWA Osée

Admin/DRH



Téléphones : Tel : +243 99 99 95 240 , +243 99 76 01 556

Id. Nat. : 5-9-N42250C

E-mail : secretary@premidis.com

Siege Social : N° 20, Avenue Nyakagozi, Q. Bujuvou/ Goma/RDC

NIF: A 0700453B



PREMIDIS SARL

COMMUNE DE KARISIMBI, GOMA, DRCONGO



Route Aéroport N° 20, Q.BUJOVU, C/ de KARISIMBI, Ville de GOMA, Prov. du Nord-Kivu en R.D Congo
N.R.C.C.M du siège : CD/GOM/RCCM/14-B-O203

BON DE SOINS MEDICAUX N° 07/02/2025

Nom de l'Employé(e) : MAPENZI KASHONGWE Julienne

Fonction : Marketeur

Nom du patient : MAPENZI KASHONGWE Julienne

Age : 33 ans

Sexe : F

Relation avec l'employé(e) :

Employé(e)

Epoux (se)

Enfant

Date : Le 19/02/2025

HÉRY BALUNGWU

le 20/02/2025

Pour la DIRECTION,

dans P.O
BAGISHE BUHENDWA Osee
Admin/DRH

Téléphones : Tel : +243 99 99 95 240 , +243 99 76 01 556

Id. Nat. : 5-9-N42250C

E-mail : secretary@premidis.com

Siege Social : N° 20, Avenue Nyakagozi, Q. Bujovu/ Goma/RDC



NIF : A 0700453B

Goma, le 16 Décembre 2025

Réf : N° 093/PMD/DRG/2025

Objet : Demande d'explications

A Madame MAPENZI KASHONGWE Julienne
Agent de la société PREMIDIS
à Goma.

Madame,

Nous référant à l'article 14 du règlement d'ordre qui nous régit, nous avons le regret d'apprendre par votre hiérarchie votre abandon de poste en date du 16 Décembre 2025 mais aussi votre refus de décrocher les appels de cette dernière, quand bien même c'est pour des raisons de service.

Nous vous adressons la présente aux fins d'obtenir des explications précises dans la limite de **48 heures** et cela, dès réception.

Recevez nos salutations considérées.

Pour la société PREMIDIS



MAPENZI KASONGWE
JULIENNE

Goma le 17/12/2025

0973441233

Objet : Explications

A Monsieur le directeur de Ressources Humaines de la société premidis à Goma

Monsieur

Par la présente je vous très respectueusement au nom de notre autorité vous presenter les explications et mes sincères excuses pour rapport aux faits du 16/12/2025 dont la référence de la lettre n° 093/PM/DRH/2025 m'adressée.

En effet les faits me reprochés do-

cette lettre me sont pas à mon mémoins des explications forte et exactes seraient les réponses qu'ont à ce ; Monsieur le DRH qu'il vous plaise de m'excusez tout ces mes excuses ; hier le 16/12/2025 vers 12h00 je supervisais le chargement du véhicule FUSO CANTER 4960 ACOT 1007 je me suis déplace pour ariser les chauffeur à fin que nous partions à Kinshasa chose grave j'ai laissé mon telephone dans le véhicule à ce quelques minutes j'avais perdu les appels de ma hiérarchie et c'est ainsi que ces fait dont la lettre me reproche ont été très vérifiés

Je vous prie monsieur le DRH de de-

vouz mes excuses et vous promet ne jamais refaire ces genres d'erreurs

Votre agent ,